

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CERGY-PONTOISE**

23/04/2024

N° E24000024 /95

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 23/04/2024

Vu enregistrée le 19/04/2024, la lettre par laquelle Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Modification n°9 du PLU de la commune de Clichy-la-Garenne ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur François DURAND est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Monsieur Michel MORIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 :La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, à Monsieur François DURAND et à Monsieur Michel MORIN.

Fait à Cergy, le 23/04/2024

le président,

Signé

J-P. Dussuet

Pour ampliation,

La greffière en chef adjointe